



**MAIRIE**  
 2, Place de l'église  
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX  
 ☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24  
 Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)  
 Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 février 2020

Excusé.e.s : M. Sébastien LOOF – Mme Laureline RETIF  
 Absente : Mme Patricia BARRAT

### Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

#### Droit de Prémption Urbain

Renoncement de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
04/02/2020	Maison d'habitation + terrain	La Grippais	YS 94 et 98	M. Mme BOUJU Yannick

### Demande de participation financière pour la scolarisation d'enfants Aubinois dans une école privée de Châteaubriant

Le chef d'établissement de l'école Nazareth – Saint-Joseph de Châteaubriant sollicite une participation financière de la commune pour la scolarisation d'enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux, dans l'un des hameaux proches de Châteaubriant, comme cela se pratique pour les écoles publiques.

Depuis bon nombre d'années en effet, la commune accorde des dérogations automatiques pour la scolarisation, dans une école publique de Châteaubriant, des enfants résidant dans un des lieux-dits suivants, proches de Châteaubriant : la Chesnaie, l'Ouvrinais, la Courbetière, la Coquerie, le Bois Clos, le Val Marie, la Culais et la Largère qui ne sont pas desservis par le service de transport scolaire primaire. En contrepartie, une participation communale aux frais de fonctionnement de ces établissements est due à la Ville de Châteaubriant.

Les services préfectoraux interrogés sur ce sujet ont clairement fait savoir que la commune de résidence n'avait aucune obligation financière à l'égard des *élèves aubinois scolarisés dans l'école privée de Châteaubriant dès lors qu'ils ne remplissent pas les conditions dérogatoires prévues à l'article L4425-1 du code de l'éducation.*

Le conseil municipal après un long débat a été invité à se prononcer sur cette demande par vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

• Refus de participation financière à la scolarisation d'enfants domiciliés dans l'un des 8 hameaux énumérés précédemment	9 voix
• Accord de participation financière dans les mêmes conditions que pour les élèves fréquentant une école publique de Châteaubriant et sous réserve de l'obtention d'un visa de Monsieur le Maire avant la première inscription dans l'école privée de Châteaubriant	6 voix
• Abstention	1 voix

### Attribution de subventions aux associations pour 2020

La commission des finances, lors de sa dernière réunion, a décidé de ne pas faire évoluer les bases des subventions aux associations Aubinoises. Certaines sont forfaitaires, d'autres sont calculées en fonction des effectifs.

Il a par ailleurs répondu favorablement à une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'ARCEL, liée à la mise en place d'un spectacle incluant la participation des enfants du centre de loisirs dans le cadre du festival de Menhir du 11 juillet 2020 et a accordé à ce titre 250 € (vote à main levée 12 voix pour et 4 abstentions).

Concernant les **associations extérieures**, en l'absence de demande, aucune subvention n'a été allouée. Par ailleurs, le montant de l'aide versée à l'ADAPEI n'est plus calculé sur le nombre des ressortissants aubinois pris en charge par cet organisme, mais de façon forfaitaire.

La liste des subventions 2020 attribuées figure ci-après :

US Aubinoise Football	1 022,00 €
Hand-Ball Club Aubinois	332,00 €
Badminton Loisirs Aubinois	162,00 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	628,00 €
Amicale Laïque Aubinoise (dont 67 € pour utilisation Espace Castella - spectacle d'école)	1 394,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL) (dont 50 € pour utilisation ¾ Espace Castella - spectacle d'école)	510,00 €
ARCEL (dont 250 € subvention exceptionnelle)	1 551,00 €
UNC - AFN	222,00 €
L'Amitié Aubinoise	222,00 €
Association des St-Aubin de France	162,00 €
ADAPEI "Les Papillons Blancs" CHATEAUBRIANT	36,90 €
BTP CFA Loire-Atlantique	58,10 €
F.N.A.T.H. - Association des Accidentés de la Vie - section de Châteaubriant	36,90 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	36,90 €
France ADOT 44	36,90 €
Handi'Chiens Bretagne	36,90 €
ADMR du Nord Castelbriantais	172,70 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44	60,70 €
ADAR	60,70 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	36,90 €
Association des Restaurants du Cœur	103,60 €
Echanges et Solidarité 44	36,90 €
<b>Total</b>	<b>6 919,10 €</b>

## **Bilan de fonctionnement de l'Espace Castella**

Le bilan financier de fonctionnement 2019 de l'Espace Castella présente un déficit de 1 768,13 €, porté à 5 935,13 € si l'on tient compte d'encaissements 2018 portés sur la comptabilité 2019 pour 4 167 €, alors que celui de 2018 était de 9 315,80 €, ramené à 4 148,80 € pour la raison inverse.

L'on note une augmentation du coût de l'électricité entre 2018 et 2019 mais le montant est pratiquement identique à celui des années 2017 et 2016.

Ce résultat prend en compte les travaux de peinture entrepris dans la cuisine et les pièces annexes pour 2 914,21 €.

Concernant l'utilisation, il a été relevé que sur les 52 week-ends de 2019, cette salle a été inoccupée à 13 reprises.

Enfin, le Conseil municipal décide d'équiper ce bâtiment d'un four à micro-ondes, de 2 « mange debout » supplémentaires et d'une connexion Internet.

## **Révision des tarifs communaux**

Le Conseil municipal a adopté les tarifs municipaux et dotations communales qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les prix de location de l'Espace Castella subissent une augmentation de 1%, sachant qu'ils n'ont évolué ni en 2019 ni en 2018.

Pour tous les autres tarifs (cimetière, locations diverses, redevances divers, droits de place, assainissement, ...), c'est une majoration de 2% qui a été décidée.

En ce qui concerne les différentes dotations en lien avec l'enseignements, elles sont également majorées de 2%.

## **Réalisation d'une fresque dans la cour de l'Escapade**

L'ARCEL a le projet de réaliser une fresque sur le mur de clôture de la cour de l'ancienne école publique bordant la propriété LEPAROUX, dans les mêmes conditions que celle réalisée sur le mur du plateau sportif en 2017. Ce projet comprend de plus une signalétique personnalisée sur le mur de façade du porche qui mentionnera l'accès à l'accueil périscolaire, aux locaux ARCEL et à l'Escapade.

Pour ce faire, l'ARCEL fait de nouveau appel à Tiphaine GASINIER avec laquelle collaboreront 8 à 10 ados lors de la réalisation en avril prochain. Sa prestation est chiffrée à 3 075 € qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la CAF par l'ARCEL.

La commune sera mise à contribution pour le nettoyage du support, l'application de la peinture de la couche d'accrochage, de la sous-couche et du vernis, mais également pour l'acquisition des fournitures dont le montant est estimé à environ 1 000 €.

Ce projet devra faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil municipal.

## **Effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Châteaubriant**

A la demande d'ENEDIS, le SYDELA va engager une étude de renforcement du réseau électrique basse tension dans le centre bourg (rue René-Guy Cadou, rue du Bois de la Roche, partie est de la rue de la Gaudinai et nord-ouest de la rue de Châteaubriant).

Le SYDELA a proposé à la commune de saisir cette opportunité pour mener conjointement une opération d'effacement des réseaux d'éclairage public et téléphoniques sur la partie de la rue de Châteaubriant où les câbles restent apparents, soit approximativement entre les numéros 8 et 20 de cette rue, représentant une longueur de réseau estimée à 145 ml.

Les élus se montrent favorables à ces travaux qui impliquent une participation financière communale estimée à 14 527,85 € TTC.

## **Investissements 2020 à inscrire au budget primitif 2020**

Une liste d'investissements qui seront à inscrire au budget primitif 2020 a été établie. Les projets à financer concerneront principalement :

- L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Châteaubriant,
- L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de la Vigne + réfection des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, avec réfection des trottoirs,
- L'extension des vestiaires du terrain des sports,
- L'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain des sports, qui est actée compte tenu des crédits déjà votés en 2019 et reportés en 2020. *A ce propos, Monsieur le Maire a indiqué que l'entretien des espaces verts, principalement les espaces enherbés, doit être pensé différemment avec une simplification des modes d'entretien.*
- Le remplacement de menuiseries du bâtiment communal abritant la supérette ainsi que la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Le remplacement du beffroi de l'église,
- ...

En ce qui concerne l'acquisition d'un distributeur à baguettes de pain, si aucun accord entre toutes les parties (commerçant, propriétaire des lieux et commune) n'est trouvé rapidement, tant sur l'emplacement que sur les conditions de mise à disposition, le projet sera ajourné.

## **Maintenance des archives communales**

Le classement et les éliminations d'archives communales doivent se faire régulièrement pour éviter l'engorgement des espaces de rangement.

Une opération de tri, d'élimination et de classement de l'ensemble des documents communaux a été réalisée par un archiviste en 2013. Depuis cette date, le fonds communal s'est enrichi de nombreux documents et dossiers qui doivent être traités et intégrés au classement.

Il est décidé de faire de nouveau appel à un archiviste du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour une action de maintenance des archives communales. La dépense correspondante, prévue par convention, est estimée à 2 940 € pour les 10 jours d'intervention prévus

## **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

La commission en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme a pratiquement achevé son travail d'élaboration du zonage et du règlement. Les plans peuvent être consultés aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie et des observations consignées sur le registre de concertation.

Les gestionnaires des réseaux publics d'eau potable et d'électricité basse tension ont été interrogés pour connaître la desserte de certains anciens bâtiments agricoles susceptibles d'être transformés en habitation.

Au vu des éléments fournis, une rencontre est envisagée avec les services du SYDELA pour examiner de façon plus approfondie la situation de certains de ces bâtiments, lesquels, en l'absence desserte, ne pourront changer de destination.

## **Elaboration d'un règlement de cimetière**

Parallèlement à la procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière, la commune envisage d'élaborer un règlement de son cimetière.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur les compétences de la Société GESCIME qui apportera son concours à la rédaction d'un document respectant en tous points la réglementation et notamment les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Le coût de cette prestation est estimé à 720 € TTC.

## **Ravalement des façades dans le centre bourg**

Parallèlement à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé d'engager une opération de ravalement des façades sur les communes.

L'objectif sur 5 ans est de traiter les façades de 250 immeubles situés dans les 26 centres-villes et centres-bourgs. Une aide plafonnée à 3 000 € dans la limite de 20% du montant H.T. des travaux de ravalement sera mobilisable par immeuble selon des critères d'éligibilité.

Le projet de périmètre privilégié pour cette opération, proposé par la Communauté de Communes, reçoit l'assentiment du Conseil municipal.

## **Eclairage du parking de l'Espace Castella**

Le parking de l'Espace Castella, dans sa partie haute, est mal éclairé. La possibilité d'installer un nouveau point d'éclairage, alimenté éventuellement en solaire, a été suggérée au SYDELA.

## **Protection des conteneurs d'ordures ménagères**

Les résidents de la Bossardais se sont manifestés pour dénoncer les pratiques de personnes extérieures à la commune qui viennent déposer leurs ordures ménagères dans les conteneurs collectifs. Pour éviter cette situation, ils envisagent de réaliser un espace entièrement clos, réservé aux seuls résidents du hameau, fermé par un cadenas à code. Les conteneurs seraient alors sortis la veille au soir du passage du service de collecte.

Le Conseil municipal rappelle que ce problème est récurrent dans bon nombre de hameaux qui ont tous à disposition des conteneurs collectifs.

Un accord de principe est donné à la réalisation de cet enclos, à la charge des riverains, après visite sur les lieux d'un responsable communal.

## **Station d'épuration**

La station d'épuration mise en service en 2007 n'a jamais été vidée de ses boues. Une bathymétrie (mesure du dépôt des boues) sur le premier bassin doit donc être réalisée cette année afin d'estimer la nécessité ou non de vidanger ce dernier.

Un devis a déjà été fourni. Un autre prestataire sera également sollicité.

## **Recensement de la population**

Les opérations de recensement de la population qui ont débuté le 16 janvier 2020 sont maintenant achevées. Les agents recenseurs ont, pour quelques foyers, rencontré des difficultés à recueillir les questionnaires, voire ont essayé des refus ou se sont heurtés à la mauvaise foi patente de certains administrés. Le Conseil municipal déplore ces attitudes.

## **Maison Jacob**

Un éclairage extérieur de la Maison Jacob, commandé par détecteur de présence, serait fortement souhaitable.

## **Recrutement de médecins généralistes par l'OPASS de Sion-les-Mines**

L'OPASS de Sion-les-Mines remercie les communes du Nord Castelbriantais pour leur implication et leur soutien dans le projet de centre pluriprofessionnel sur Sion-les-Mines et rappelle être toujours à la recherche de 2 médecins généralistes.

Le Maire,

Daniel RABU.

